

OFFRE DE FORMATION

WWW.CNFPT.FR

EXTRACTION DU 01-07-2024 15:04:01

+ d'informations sur
cnfpt.fr



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES EN TRAVAIL SOCIAL

Durée **2 jours présentiels + 0,5 jour à distance**

Niveau **Fondamentaux du métier**

METZ
Code IEL : 82:SXTSE080
17-18/10/24

Sabine GOETTELMMANN
GRAND EST
03 89 21 72 41

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : SXTSE

PUBLIC

Travailleurs et travailleuses sociaux

OBJECTIFS

- Analyser l'ampleur du phénomène de non recours aux droits et identifier les enjeux de la prévention,
- situer son rôle, sa place et le positionnement professionnel adapté pour prévenir et agir contre le non recours,
- définir les conditions de mise en œuvre de l'aller vers en contexte professionnel.

CONTENU

- Un enjeu fort de la stratégie de lutte contre la pauvreté,
- la lutte contre le non recours et l'accès aux droits : la clarification du concept, l'historique, les enjeux, les caractéristiques,
- les causes et les conséquences du non-recours,
- la dématérialisation des services,
- le levier d'actions pour les travailleurs sociaux : l'information, la coordination et l'orientation vers les acteurs, les actions collectives...
- le questionnement systématique : repérage, orientation,
- les défis actuels de "l'aller vers" : le "non-recours" et l'accès aux droits.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation, d'un temps présentiel de 2 jours articulant pratique/théorie, analyse de cas concrets, plénière et travaux de sous-groupes, comprend également un temps d'échange entre stagiaires et l'intervenant ou l'intervenante sous forme d'une e-communauté de stage de 0,5 jour accessible 2 semaines avant et 4 semaines après la formation, depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

- Disposer d'une adresse mail individuelle,
- accéder à un ordinateur connecté à internet.

Ce stage appartient à l'itinéraire suivant :

I1K15 Travailleur social en service public territorial